



### Nouvelles du conseil du 22 novembre 2021

#### Chauffage à distance : rendez-vous mardi !

Rappelons que mardi prochain le 30 novembre, à 19 h à la halle de gymnastique, une séance d'information publique sera donnée concernant le futur chauffage à distance local. Toutes les personnes intéressées sont chaleureusement invitées à saisir cette occasion d'obtenir tous les renseignements utiles, que ce soit sur place ou en visio-conférence.

Le Pass Covid sera effectivement exigé à l'entrée de cette séance, mais chacun pourra également suivre la rencontre par visio-conférence. Le lien ad hoc figurera sur le site internet de la commune ([www.sonceboz-sombeval](http://www.sonceboz-sombeval.ch)), directement sur sa page d'accueil.

#### Avec l'ingénieur

Andreas Kuoni, ingénieur de l'entreprise spécialisée régionale Kasontor AG, présentera les résultats de son étude de faisabilité, réalisée sur mandat du Conseil municipal et de la Bourgeoisie.

Ces deux entités communales réfléchissent en effet depuis un certain temps à ce projet, qu'elles estiment très judicieux, dans une commune entourée de forêt et à une époque où le recours aux énergies renouvelables est plus que souhaitable. Elles ont choisi de confier le volet technique à une entreprise qui a largement fait ses preuves dans la région, en particulier sur les deux chauffages à distance de Péry-La Heutte. Des formulaires d'inscription seront disponibles à la halle mardi prochain, puis largement accessibles ensuite auprès des porteurs du projet.

Les informations dispensées à la halle seront également retranscrites dans ces colonnes.

Le Conseil municipal vise pour objectif une mise en service du Càd local en 2022 ou 2023.

**Mardi 30 novembre, 19 h, halle de gymnastique ou en visio-conférence en suivant le lien figurant sur la page d'accueil du site internet de Sonceboz-Sombeval**

## Un excédent de charges maîtrisé au budget 2022 de la commune

**L'assemblée municipale du 6 décembre se prononcera sur un budget négatif. La situation financière de la commune demeure pourtant très bonne, sa fortune lui permet d'éponger l'excédent de charges.**

Au compte global, le budget communal 2022 présente un excédent de charges de 293 000 francs, sur un total de 11 millions 334 000 francs. Un excédent parfaitement maîtrisé, souligne l'administrateur des finances, Vincent Viret, en rappelant que la fortune totale de Sonceboz-Sombeval sera supérieure à 5,2 millions de francs à fin 2022.



La fortune de la commune demeurera très confortable, à fin 2022

### Très bonnes réserves

Au compte général, donc celui qui est directement financé par les impôts, l'excédent de charges 2022 se monte à 141 700 francs ; pour comparaison, il était prévu à quelque 306 000 francs pour l'exercice actuel. La fortune estimée de ce compte, à fin 2022, s'établit à 3,254 millions de francs.

Le compte de l'alimentation en eau boucle au budget sur un déficit de quelque 40 600 francs, mais avec une fortune de 565 000 francs. Par ailleurs, quelque 57 000 francs d'excédent de charges sont prévus au compte de l'assainissement des eaux, mais avec une fortune estimée à 773 000 francs.

La gestion des déchets sera « déficitaire » elle aussi en 2022, de 31 000 francs environ, mais avec une fortune de 264 000 francs à fin 2022.

Un excédent négatif de 22 000 francs est prévu au titre des sapeurs-pompiers, mais là également, une fortune de 370 000 francs subsistera après le prochain exercice.

### Retour à la normale

Faisons le tour des principales différences entre le budget 2022 et son prédécesseur, à commencer par le chapitre des impôts. Et Vincent Viret de souligner que parmi les contribuables, certaines personnes physiques, ainsi que des artisans et de petites entreprises, ont été et sont encore impactés financièrement par la pandémie. Les recettes de la commune, à ce titre, passent de 4,85 à 4,78 millions, entre le budget 2021 et le budget 2022.

Pour ce qui concerne les personnes morales, on prévoit en revanche une augmentation sensible : environ 1 million de francs au budget 2022, contre moins de 700 000 au budget 2021 et 327 000 aux comptes 2020. Les entretiens menés par les responsables municipaux des finances, avec les plus gros contribuables, révèlent que les impôts sur les personnes morales se rapprochent gentiment de leur niveau d'avant 2019.

## On modernise

Le budget prévoit une hausse de charges nettes de l'Administration générale, d'environ 35 000 francs par rapport aux prévisions 2021. Cette augmentation est due en particulier aux quelque 20 000 francs prévus pour l'informatisation des séances du Conseil municipal. Un projet impliquant l'achat du logiciel ad hoc et des tablettes qu'utiliseront les élus.

A relever que grâce à la collaboration de Jb.B (association Jura bernois.Bienne) sur ce dossier, les communes intéressées ont pu acquérir ensemble du matériel obtenu donc à un prix préférentiel.

Rien de particulier à signaler par contre au chapitre Ordre et sécurité publique, dont les charges sont même devisées à la baisse : 62 500 francs, contre 63 400 au budget 2021 et 66 200 aux comptes 2020.

## Une affaire d'effectifs



C'est au titre de la Formation que les charges nettes augmentent le plus clairement, passant de 1,7 million aux comptes 2020 à 2 millions au budget 2022. Pour l'école primaire, la part communale au traitement des enseignants est en hausse, suivant en cela le nombre de leçons dispensées.

L'Ecole secondaire du Bas Vallon pèse fortement sur cette augmentation, en raison bien sûr de ses effectifs croissants.

Des effectifs qui induisent un agrandissement immobilier (sur

lequel se prononcera d'ailleurs l'assemblée municipale du 13 décembre), ainsi qu'un accroissement des coûts de fonctionnement. On ne s'arrêtera pas au chapitre Culture, sports et loisirs, sur lequel de nombreuses inconnues planent encore en raison de la pandémie.

## Subtils variations

Les charges nettes de la Sécurité sociale suivent toujours une courbe ascendante, mais qui fort heureusement semble s'infléchir : 1,679 millions aux comptes 2020, 1,881 au budget 2021 et 1,918 au budget 2022.

Rien de particulier à signaler au chapitre des Transports, mais une diminution des charges nettes au chapitre de la Protection de l'environnement, grâce à une baisse de la subvention à verser au Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze.

A signaler que l'augmentation des revenus nets, au chapitre Finances et impôts (5,545 millions au budget 2022, contre 5,218 millions au budget 2021) ne doit pas tout à la fiscalité des personnes morales (voir plus haut). En effet, avec la diminution des rentrées liées aux impôts sur les personnes physiques, l'indice communal de rendement harmonisé recule lui aussi ; conséquemment, la commune devra verser un peu moins au titre de la péréquation financière.

## Planification : patience...

Contrairement à l'habitude, le budget n'est pas assorti de la planification financière pour les années à venir. En cause, bien sûr, l'attente d'une décision définitive concernant le bâtiment de l'enfance. Tant que la Municipalité ignore si ce projet pourra être lancé l'année prochaine, ou non, il est évidemment impensable de vouloir établir une planification financière digne de ce nom.

Patience, donc...



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### La facture d'eau va baisser

Ce budget est basé sur une quotité fiscale inchangée à 1.82. Sont également maintenues telles quelles la taxe immobilière de 1.10 pour mille de la valeur officielle et la taxe des chiens, de 50 francs par animal. En matière de déchets, on conserve les taxes de base à leur niveau actuel, soit 210 francs par ménage de deux adultes ou plus et 105 francs par personne seule. La taxe de séjour est toujours de 1 francs 50 par nuitée, tandis que la taxe d'exemption du service de défense demeure fixée à 6.5 de l'impôt cantonal, mais au maximum à 450 francs par année.



### L'assemblée écoutée

En assemblée municipale de juin dernier, la demande avait été faite aux autorités d'étudier la possibilité de diminuer certaines taxes communales. Une demande entendue et satisfaite pour la prochaine séance du Législatif : la facture globale, liés à l'utilisation d'eau, va baisser à Sonceboz-Sombeval. La taxe de base, pour l'épuration, passera en effet l'année prochaine à 120 francs par maison individuelle ou 1er appartement, alors qu'elle est actuellement fixée à 160 francs. Elle sera de 60 francs (80 actuellement) pour le 2e appartement, de 40 pour le 3e (50) et de 25 centimes (35 cts aujourd'hui) par mètre carré pour les autres surfaces, respectivement de 20 centimes (25) par mètre carré supplémentaire dès 15 000 m<sup>2</sup>.

### Les tarifs aussi

Le tarif de consommation de l'eau baisse sensiblement lui aussi, puisqu'il passe de 2 francs 10 à 1 francs 80 par mètre cube pour l'eau.

En revanche, les autorités ont dû procéder à une augmentation de la taxe d'épuration, très exactement de 1 francs 80 à 2 francs 15 par mètre cube, ceci pour répondre au minimum fixé par le règlement communal ; toutefois, cette augmentation est compensée par la baisse de la taxe de base mentionnée plus haut.

### Investissements : la grosse inconnue de la Maison de l'enfance

Le budget 2022 des investissements présente un total de 4 millions et 524 000 francs, mais il est limité par une grande réserve : un éventuel nouveau recours contre la future Maison de l'enfance. En effet, si le tribunal administratif a levé les recours déposés contre ce projet, il reste aux opposants un échelon encore, à savoir le Tribunal fédéral. La Municipalité est encore en attente d'une information officielle à ce sujet. Outre les 4 millions de francs destinés à ce bâtiment, un seul montant du budget des investissements dépasse 50 000 francs : les 200 000 francs nécessaires à la viabilisation partielle du secteur Rond Clos. Il s'agit là des uniques infrastructures à charge de la commune dans le projet Coop, à savoir les canalisations d'alimentation en eau potable et d'élimination des eaux usées. S'y ajoutent deux postes à 50 000 francs, à savoir l'étude concernant le ruisseau des Malés, dont on sait les dégâts que provoquent ses débordements, et la réfection de la rue Crétat de Sonceboz. 45 000 francs sont prévus pour rénover la fontaine de Sombeval et 40 000 autres pour l'installation d'une hydrante aux abords du complexe du Brahon (hangar des services techniques communaux, hangar des pompiers La Suze et déchetterie communale). La voiture du responsable technique devrait être remplacée et 35 000 francs sont prévus pour cette opération, tandis que 30 000 francs seront affectés au sentier piétonnier le long de berges de la Suze. Signalons enfin un poste de 25 000 francs pour étudier l'aménagement de la circulation dans le secteur rue Centrale-rue de la Gare Est - où l'on connaît les bouchons quotidiens en semaine-, 23 000 francs pour l'achat de décorations de Noël, 16 000 pour établir un concept de réaménagement de la place de la Gare et enfin 10 000 francs pour la révision du plan d'aménagement local.